

PRISE DE POSITION¹

Utilisation de caméras et de détecteurs acoustiques comme outil clinique en milieu d'hébergement afin de répondre aux besoins auprès des aînés atteints de problèmes cognitifs

PRATIQUE OBSERVÉE

Dans les milieux de soins de longue durée, des tournées visuelles sont effectuées par le personnel soignant dans les chambres des résidents. La fréquence des tournées varie selon les établissements, allant d'une à trois fois par nuit. L'utilisation des technologies dont les caméras et les détecteurs acoustiques sont quasi absents.

JUSTIFICATION DE LA PRATIQUE OBSERVÉE

Les tournées visuelles effectuées par le personnel la nuit constituent une pratique traditionnelle présente depuis de nombreuses années. Les tournées visent à vérifier si le résident va bien, s'il respire et s'il a des besoins particuliers nécessitant l'intervention du personnel soignant.

CONSIDÉRANT QUE

- Les tournées visuelles en personne peuvent réveiller inutilement les résidents.
 - Le réveil d'un résident atteint de troubles neurocognitifs majeurs peut favoriser l'usage de benzodiazépines ou d'antipsychotiques, pour que le résident se rendorme ou pour diminuer l'agitation causée par le réveil nocturne;
 - La perturbation du sommeil des résidents atteints de troubles neurocognitifs majeurs peut affecter leur humeur, leur comportement et leur bien-être au quotidien;
 - Le manque de sommeil chez les aînés atteints de problèmes cognitifs est associé à une augmentation des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD).
- Depuis le mois de mars 2018, l'installation et l'utilisation des caméras et des détecteurs acoustiques, dissimulés ou non, sont autorisées par le gouvernement du Québec dans les milieux d'hébergement.
- Des études ont démontré que la sécurité des résidents et la qualité des soins sont améliorées par l'utilisation des technologies en soins de longue durée.
- Les caméras et les détecteurs acoustiques permettent d'obtenir plus de données, aidant à mieux comprendre les aînés atteints de problèmes cognitifs ayant des difficultés à exprimer leurs besoins. Ces technologies permettent une évaluation plus efficace et

¹ ***Il est fondamental pour bien comprendre cette prise de position de lire ce [document](#).***

Voyer, P., Savoie, C. (2021). Recourir aux caméras et aux détecteurs acoustiques pour accroître la sécurité et améliorer le bien-être psychologique des résidents atteints de problèmes cognitifs. Faculté des sciences infirmières, Université Laval, Québec

valide de différents problèmes cliniques, dont les chutes, les problèmes comportementaux, le delirium, etc.

- Les caméras et les détecteurs acoustiques permettent de mieux répondre aux besoins des résidents, améliorant leur bien-être et leur qualité de vie.
- Les technologies sont utiles et aidantes pour intervenir en cas de chute et de SCPD, et ce particulièrement le soir et la nuit puisque la dotation classique dans les milieux d'hébergement conduit à un nombre plus réduit de personnel durant ces périodes.
- Les technologies facilitent le travail du personnel soignant et améliorent leur sentiment de bien-être au travail, puisqu'elles permettent d'assurer une surveillance des résidents à distance lorsque les soignants prodiguent des soins dans une chambre ou lorsqu'ils doivent exceptionnellement quitter leur unité.
- L'utilisation des technologies permet d'améliorer la confiance des proches envers le personnel, en gagnant plus de transparence et en rassurant les proches.

PRATIQUE SUGGÉRÉE

Les membres de la communauté de pratique se positionnent en faveur de l'utilisation des caméras et des détecteurs acoustiques en milieu d'hébergement auprès des aînés atteints de problèmes cognitifs. Il importe toutefois que l'utilisation de ces technologies respecte les critères suivants :

- L'utilisation des caméras et détecteurs acoustiques est activée seulement après un processus d'évaluation rigoureux permettant d'identifier les besoins et menant à un consentement libre et éclairé.
- L'utilisation des caméras et détecteurs acoustiques est personnalisée, donc modulée aux besoins du résident.
- L'utilisation des caméras et détecteurs acoustiques est activée uniquement pour répondre à des besoins cliniques de sécurité (par exemple : chute) et de bien-être (par exemple : respect du sommeil)
- L'utilisation des technologies ne devrait en aucun cas être une raison permettant de justifier une diminution du nombre de soignants.

JUSTIFICATION DE LA PRATIQUE SUGGÉRÉE

Les caméras et les détecteurs acoustiques sont disponibles facilement et à un coût raisonnable. Plusieurs études scientifiques ont démontré les bénéfices associés à l'utilisation des technologies, et ce tant pour les résidents, les proches que le personnel soignant. Il importe évidemment de respecter le cadre législatif ainsi que de satisfaire les enjeux éthiques entourant l'utilisation des caméras et des détecteurs acoustiques en milieux d'hébergement, notamment par l'obtention du consentement du résident ou de son représentant. Il est fondamental qu'au cœur de cette démarche d'utilisation des technologies soit la réponse aux besoins des résidents.